

CALENDRIER DES JOURS FERIES LEGAUX ET DE L'ASSURANCE EN 2020

Mercredi	1 ^{er} janvier	Nouvel An	(L)
Lundi	13 avril	Lundi de Pâques	(L)
Vendredi	1 ^{er} mai	Fête du Travail	(L)
Samedi	9 mai	Journée de l'Europe	(L) (*)
Jeudi	21 mai	Ascension	(L)
Lundi	1 ^{er} juin	Lundi de Pentecôte	(L)
Mardi	23 juin	Fête Nationale	(L)
Samedi	15 août	Assomption	(L) (*)
Dimanche	1 ^{er} novembre	Toussaint	(L) (*)
Jeudi	24 décembre	Veille de Noël	(A)
Vendredi	25 décembre	Noël	(L)
Samedi	26 décembre	Saint-Etienne	(L) (*)

L = jour férié légal

A = jour férié de l'assurance

(*) La Journée de l'Europe (9 mai), l'Assomption (15 août) et la Saint-Etienne tombent sur un samedi. La Toussaint (1^{er} novembre) tombe sur un dimanche.

En vertu des dispositions légales applicables (articles L.232-3 et L.232-6 du Code du Travail), ces jours seront remplacés par 4 jours compensatoires à prendre endéans les 3 mois qui suivent les jours fériés.

Ceci porte à **39,5** (26 jours de congé légal, 9,5 jours de repos et 4 jours de congé compensatoire) l'ensemble des jours de congé et de repos pour 2020.

Luxembourg, le 3 décembre 2019